

# Le fonctionnement des verba promittendi dans le champ sémantique de «donner»

ANTONIO M. MARTÍN RODRÍGUEZ

The functioning of the *verba promittendi* within the semantic field “to give”: In this paper the author studies the etymology, frequency and meaning of the four most important verbs expressing “to promise” in Latin: *polliceor*, *promitto*, *spondeo* and *uoueo*. The usually assumed lack of semantic distinction between *polliceor* and *promitto* is discussed. The meaning of *promitto* is always “to promise”, but *polliceor* is also used for “to offer”. So the opposition *polliceor* / *promitto* appears to be a privative one, and *polliceor* the non-marked term. *Spondeo* means “to promise solemnly”, and *uoueo* adds the semantic feature “to the gods”. A semantic structure, based upon structural criteria, is proposed.

## 1. Introduction

1.1. Les *verba promittendi* appartiennent au groupe de verbes du champ de «dire», ou tout au moins, ils impliquent une énonciation<sup>1</sup>:

Di magni, facite ut uere promittere possit  
atque id sincere di cat et ex animo (Catul. 109.3-4)

Leur condition de verbes de parole est illustrée par la relation complémentaire<sup>2</sup> avec *audio*:

Nempe singuli uouent, audit igitur mens diuina etiam de singulis (Cic. N.D. 3.93)

ou par la présence d’ablatifs d’instrument, tels que *uoce*, *uerbis*, *lingua*, etc.:

si bene promittent, totidem promittite uerbis (Ov. Ars 3.461)

1.2. La théorie des actes de langage, surtout à partir des travaux d’Austin et de Searle<sup>3</sup>, a entrepris l’étude des conditions où la promesse et ses effets ont lieu. Pour l’instant, il nous suffira d’en retenir quelques idées. D’abord, on a considéré la

---

1 Malgré cela, Escobedo 1992, qui considère comme verbes du champ de «parler» en espagnol ceux qui ont le sème /émettre des mots/, ne fait pas référence à *prometer*, tandis qu’il accepte *jurar*.

2 Pour le concept de complémentarité, proche de la relation que Lyons (1969: 467-469) appelle «*converseness*» et qui équivaut sur le plan du lexique à la diathèse verbale: García-Hernández 1976: 38, et, surtout, 1989. Des rapports sont aussi à établir dans la linguistique française avec les concepts d’«inversion» ou «conversion» (Gross 1982 et 1989).

3 Une vision d’ensemble chez Austin 1962 et Searle 1972.

promesse comme expression de l'intention. Or, comme l'a fait remarquer Legault (1977: 215):

L'énoncé performatif «je te promets» se distingue de l'énoncé «j'ai vraiment l'intention de» par son caractère rituel,

c'est-à-dire, par la convention sociale que son usage implique. Deuxièmement, l'importance de l'attitude du destinataire de la promesse dans son accomplissement: celle-ci n'est pas un acte individuel de l'émetteur, mais une espèce de contrat, dont la réalisation exige l'acceptation du destinataire ou, autrement dit, elle ne peut pas aller contre les intérêts de celui-ci<sup>4</sup>.

Finalement, la délimitation des conditions nécessaires pour une promesse heureuse (Searle 1972: 98–104):

- compréhension et intelligibilité
- elle suppose la prédication d'un acte futur de son émetteur, acte dont le récepteur préfère la réalisation à la non réalisation
- cette réalisation future de la part de l'émetteur n'est évidente ni pour lui ni pour le récepteur
- intention de l'émetteur de mener à bout ce qu'il a promis (condition de sincérité)
- l'émission de la promesse situe l'émetteur dans l'obligation de l'accomplir (condition essentielle)<sup>5</sup>.

Les *verba promittendi* latins, auxquels Austin ne fait pas de référence explicite, ont été analysés de ce point de vue par d'autres linguistes<sup>6</sup>. Leur caractère performatif a été entrevu par les grammairiens romains (Desbordes 1984):

spondere est dicere spondeo, a sponte (Var. L. 6.69)

1.3. Au niveau de la langue ces verbes peuvent être considérés non-résultatifs par rapport aux *verba faciendi*, d'après la séquence<sup>7</sup> «je promets» -- «je fais»:

<sup>4</sup> Cela explique des exemples comme Pl. Cist. 454–455: ... AL.: *Supplicium uolo polliceri*. SEL.: *At mihi aps te accipere non lubet*.

<sup>5</sup> Il faut souligner que ces conditions ne portent pas sur la validité de la promesse, mais sur la félicité de l'acte illocutionnaire qu'elle implique. Ainsi les justifications avancées par le *leno* Ballion, dans Pl. Ps. 1224: *auferen tu id praemium a me quod promisi per iocum?* ou par son congénère Cappadox dans Cur. 705: ... *Qui promisi? :: Lingua :: Eadem nunc nego*. ne sont que des tentatives de se soustraire à l'obligation d'accomplir ce que l'on a promis, mais elles ne peuvent pas effacer le fait que, en effet, on a promis; une promesse non sincère ou non accomplie n'en est pas moins une promesse. Sur ce sujet on peut voir, récemment, Reboul 1992.

<sup>6</sup> Létoublon 1991: 164–165 en cite quelques-uns. Il faut ajouter Anscombe-Pierrot 1984.

<sup>7</sup> En ce qui concerne le lexique, nous appelons «séquence» l'ordre progressif du développement de deux ou plusieurs actions du même processus: García-Hernández 1976: 33. La séquence donne lieu à ce qu'on appelle «aspect séquentiel», dans lequel on distingue deux niveaux: non-résultatif -- résultatif. L'aspect séquentiel équivaut grosso modo au *phasal aspect* de la grammaire fonctionnelle (Dik 1987: 61).

Nam si ... Neptunus quod Theseo promiserat non fecisset ... (Cic. Off. 1.32)

c'est-à-dire, «je dis que je ferai» -- «je fais»:

Suspicio est mi nunc uos suspicari  
me idcirco haec tanta facinora promittere,  
qui uos oblectem hanc fabulam dum transigam,  
neque si facturus quod facturum dixeram (Pl. Ps. 562–565).

1.4. Quand ce *facio* générique est *dare* ou un autre *verbum dandi*, les verbes de «promettre» s'intègrent dans le champ de «donner», au niveau non-résultatif<sup>8</sup>. Il y en a quatre qui fonctionnent d'une manière productive dans ce champ: *polliceor*, *promitto*, *spondeo* et *uoueo*. Ils partagent leur classème aspectuel non-résultatif et leur contenu sémique énonciatif. Ils peuvent tous être définis comme «se manifester prêt à donner»:

dic te daturum, ut abeat ... . dice ... promitte ... (Pl. Mos. 633–635).

Leur inclusion dans le champ de «donner» est attestée par la validité des relations intersubjectives et intrasubjectives<sup>9</sup> propres à ce champ: la complémentarité avec «demander» ou «recevoir»:

Nam cum id petitur quod ... promittere non possumus ... (Q. Cic. Pet. 45)  
AL.: Supplicium uolo  
polliceri. SEL.: At mihi aps te accipere non lubet (Pl. Cist. 455–456)

la relation alterne avec «nier»:

Id si promittas, et incertum est et in diem ... sin autem neges ... (Q. Cic. Pet. 48)

et la relation séquentielle avec les *verba dandi* (*polliceor*, *promitto* ... -- *do*):

interea amici quod polliciti sunt dabunt (Tér. Ph. 703),

surtout avec ceux qui expriment une action dative déterminée par l'idée d'acquiescement (*reddo*, *soluo*, *pendo* ...):

... dependendum tibi est quod mihi pro illo spondidisti (Cic. Fam. 1.9.9).

1.5. Nous allons essayer d'établir les traits distinctifs qui opposent ces quatre verbes, en utilisant comme corpus le latin littéraire archaïque et classique, jusqu'à Tite-Live.

<sup>8</sup> Sur la non-résultativité de *polliceor* et *promitto*: García-Hernández 1987: 252. Pour la structure du champ sémantique de «donner» en latin: Martín Rodríguez 1992.

<sup>9</sup> Ces relations constituent la base du système classématique verbal que Benjamín García-Hernández a développé depuis 1976; on peut voir une version plus récente dans id. 1991.

## 2. Étymologie et évolution sémasiologique

2.1. La base lexicale de *polliceor* est *liceor*, terme technique de la vente aux enchères équivalant à «offrir un prix, se proposer en acheteur». <sup>10</sup> Son sens d'origine se trouve donc dans des passages tels que:

DE.: etiam nunc adnutat. addam sex minas. CH.: septem mihi.

DE.: numquam edepol me uincet hodie. CH.: commodis poscit, pater.

DE.: nequiquam poscit: ego habebō. CH.: at illic pollicitust prior. (Pl. Mer. 436-438) <sup>11</sup>

où l'on a affaire à une parodie de vente aux enchères de la jeune fille que l'*adulescens* Charinus vient d'acheter. Ensuite, par extension dans la distribution, son sens deviendrait «se montrer prêt à donner», dans ses deux variantes principales, «offrir» et «promettre».

2.2. Si le sens original de *mitto* était «laisser aller, laisser partir ...» (Ernout-Meillet 407), celui de *promitto* serait «laisser aller en avant», mais il n'en reste presque pas d'exemples: *promitto barbam, capillos, oreas* ... . Dans les autres cas, il présente un sens transféré, avec deux réalisations fondamentales: dans la langue des augures, «prophétiser», «mettre sous les yeux quelque chose qui va se produire et s'en porter garant»:

... haruspex, patruē, his promisit ...  
libertatem ... (Pl. Poen. 1209-1210)

et dans la langue commune, «promettre» <sup>12</sup>.

2.3. Quant à *spondeo*, les grammairiens anciens (Fest. 329M) le mettaient déjà en rapport avec gr. σπένδω, malgré l'étymologie populaire qui le reliait à *sponte* (Varro L. 6.69; cf. supra). La linguistique moderne a ajouté le terme parallèle de l'hittite

<sup>10</sup> La relation avec la racine \**leik*<sup>w</sup>- «laisser, abandonner» (Walde-Pokorny II 395) est réfutée par Nadjo (1989: 370-371), se fondant sur des critères sémantiques et phonétiques.

<sup>11</sup> Pour un commentaire du passage: Onians 1954.

<sup>12</sup> On explique parfois l'origine de «promettre» à partir de *promittere manum*, comme un acte qui accompagne un engagement. Utilisé après sans complément, il aurait eu la valeur figurée de l'expression citée plus haut. Ensuite il aurait pu se construire avec des objets nouveaux, déjà avec le sens de «promettre». Létoublon (1991: 164-166 fait référence aux linguistes qui, de nos jours, ont repris cette interprétation: Furberg 1971: 210; Récanati 1981: 124-125; Forest 1983: 91, et en attribue la première formulation à Hägerström 1939. Mais l'idée est déjà chez Reeb 1917: 86:87, qui suit lui-même Wenger. Quoi qu'il en soit, cette interprétation semble fantaisiste. L'explication est plus facile si nous partons de l'orientation vers le futur du préverbe prosécutive *pro-*: García-Hernández 1980: 191-192.

*sipant*. Peut-être s'agit-il d'un réitératif ancien (García-Hernández 1985: 233), probablement dénommatif. Mais les réitératifs en \*-*eyo*, peu productifs, ont fini par remplacer les termes de base, dans ce cas-là *\*spendo*, déduit par comparaison avec le grec. Les correspondances grecque et sanscrite nous situent dans le cadre de la libation rituelle. L'idée d'obligation provient du rituel qui accompagnait la formulation d'un serment ou la conclusion d'un pacte (Benveniste 1969: II 209). Le sens originnaire a disparu en latin, remplacé par *libare* (Ernout-Meillet 644). Dans un sens strict il est polarisé comme terme juridique: «se porter garant en justice, donner sa caution personnelle pour quelqu'un» (Benveniste 1969: II 214). Cela explique la fréquence avec laquelle il admet *pro* + ablatif de personne:

Nulli populo Romano pro me maiores mei sponponderunt; mihi creditum est (Cic. Agr. 2.100).

2.4. Il faut rattacher *uoueo* et son dérivé *uotum* à la racine *\*weg<sup>hw</sup>*<sup>13</sup>, aussi bien que le grec εὐχομαι («supplier») et le védique *vāghát-* («sacrifice, réalisation d'une promesse»). Les deux termes latins ont conservé leur tonalité religieuse (Meillet 1928: 78). *Voueo* signifie habituellement «promettre aux dieux». Nous ne trouvons pas en latin la notion de «demander, prier», mais le contenu secondaire «désirer, convoiter», concrètement «désirer quelque chose des dieux»<sup>14</sup>:

Elige quid uoueas ... (Ov. Met. 12.200).

### 3. Valeurs de langue

3.1. *Polliceor* et *promitto* sont sans doute les plus importants de ces quatre verbes. La différenciation de leurs sens résultait déjà difficile pour les grammairiens anciens.<sup>15</sup> Donatus ad Tér. An. 401 considère *polliceor* comme une espèce d'intensif par rapport à *promitto*. Servius ad Virg. Én. 1.241 établit la distinction suivante:

pollicemur sponte, rogati promittimus.

Il est vrai que *polliceor* est accompagné fréquemment par *ultra*:

Quando id quod opus esse putaret non ultra pollicita est? (Cic. II Ver. 3.5)

mais la relation complémentaire *peto* – *polliceris* n'est pas exclue de nos textes:

... petenti Vatinio reo patrociniū pollicitus sum (Ps. Cic. in Sal. 4.12).

<sup>13</sup> Sur ses réalisations dans les langues indo-européennes: Benveniste 1969: II 233–243.

<sup>14</sup> Pour ce phénomène polysémique: Benveniste 1969: II 235.

<sup>15</sup> Aussi bien que pour les modernes; ainsi, Létoublon 1991: 178 affirme: «*Polliceor* occurs seldom in Comedy, but cannot be distinguished in its use from *promitto*, if we exclude the special uses of the latter for marriage and invitation for dinner». Cette affirmation se heurte au fait que *polliceor* signifie aussi «offrir». D'autre part, l'absence chez Plaute et Térence de ce verbe pour exprimer la promesse de mariage peut être fortuite; cf. Liv. 40.5.10: ... *sororem suam in matrimonium Philippi filio pollicebatur* ...

Pour sa part, *promitto* n'apparaît jamais dans le corpus précisé par *ultra*; cependant, la relation *peto* – *promittis* est assez fréquente.

Odelman 1985, qui accepte la thèse de Servius et suit les traces de Rambaud 1966, voit dans l'usage de *polliceor* chez César une intention propagandiste. Pour dire «promettre», il n'emploie que *polliceor*: 47 exemples. Comment expliquer l'absence de *promitto*? L'emploi exclusif de *polliceor* ne serait pas fortuit, mais au contraire il servirait à présenter les promesses d'ennemis ou de vaincus comme quelque chose de spontané, et inversement, à illustrer, quand le sujet est César, la générosité de celui-ci envers ses soldats ou les peuples barbares.

Quoi qu'il en soit, la plupart des linguistes considère *promitto* l'archilèxème latin des *verba promittendi*, se fondant peut-être sur l'état de choses dans les langues romanes; dans ce domaine, en effet, *polliceor* a disparu, et les héritiers de *promitto* sont les verbes usuels pour exprimer la promesse. Mais cette analyse soulève quelques objections.

D'abord, étant donné le rôle d'archilèxème qu'on lui adjuge, on s'attendrait à voir *promitto* dépasser la fréquence d'emploi de son concurrent *polliceor*. Cela est vrai, à quelques exceptions près<sup>16</sup>, pour les poètes, comme on le voit dans la table 1.

	<i>POLLICEOR</i>	<i>PROMITTO</i>		<i>POLLICEOR</i>	<i>PROMITTO</i>
Plaute	18	72	Horace	4	9
Lucrèce	0	4	Tibulle	1	4
Catulle	2	5	Propertius	0	3
Virgile	3	19	Ovide	4	62

Table 1

Mais chez les prosateurs on trouve la situation inverse:<sup>17</sup>

	<i>POLLICEOR</i>	<i>PROMITTO</i>
Cicéron	215	103
Nepos	12	2
César <sup>18</sup>	47	0
Salluste	19	4
Tite-Live	80	28

Table 2

<sup>16</sup> Térence emploie plus fréquemment *polliceor* que *promitto* (17 : 8).

<sup>17</sup> Il y a aussi des exceptions: chez Caton (4 : 0) et Varron (3 : 1) c'est *promitto* qui s'impose.

<sup>18</sup> Chez les continuateurs du corpus césarien, il y a 11 exemples de *polliceor* et 3 de *promitto*.

De ce point de vue, on pourrait dire que les deux verbes présentent une distinction diaphasique<sup>19</sup>, motivée par la difficulté d'enchâsser l'infectum de *polliceor* dans certains schémas métriques (Flobert 1975: 55), notamment l'hexamètre. En tout cas, le nombre total d'occurrences de *polliceor* l'emporte sur celui de *promitto* (435 : 331),<sup>20</sup> et c'est justement la situation chez les prosateurs qui est à retenir, puisqu'ils sont libres de contraintes d'ordre métrique: chez eux *polliceor* s'emploie plus fréquemment que *promitto*, le prétendu archilèxème.

En outre, tandis que *promitto*, aussi bien que *spondeo* et *uoueo*, signifie essentiellement «promettre», *polliceor* présente une deuxième valeur: «offrir». Or, «promettre» et «offrir» ne sont pas exactement la même chose. Tous deux impliquent une énonciation de la disposition à donner ou à faire quelque chose, mais la promesse comporte un engagement de la part de son émetteur, ce qui n'est pas évident quand il est question simplement d'une offre.

La complexité des faits peut recevoir une explication structurale plus complète. La doctrine traditionnelle n'a envisagé que les différences entre les deux lexèmes; elle a relevé les valeurs polarisées, mais elle a négligé la base significative commune. En réalité, tout cela fait penser à une opposition privative<sup>21</sup> fondée sur le sème /engagement/, dont le terme non-marqué serait *polliceor*. Celui-ci peut indiquer, avec sa valeur neutre, l'indifférence à l'opposition, et remplacer alors *promitto*, avec le sens de «promettre», tandis que comme terme polarisé négatif, il indique la manifestation de la disposition à donner sans aucune pertinence de l'idée d'engagement, dont l'une des réalisations possibles est justement l'offre spontanée. C'est cette deuxième valeur polarisée qui a attiré l'attention de Servius.

Il faut souligner qu'il y a eu un changement important dans la structure sémantique des langues romanes. Dans celles-ci «offrir» et «promettre» donnent lieu à une opposition équipolente, dans laquelle aucun des membres ne peut fonctionner à la place de l'autre (figure 1).



Figure 1

Par contre, l'opposition en latin est privative et l'expression de la promesse est incluse dans le cadre plus ample de l'énonciation de la disposition à donner: il y a des lexèmes qui n'expriment que la promesse (*promitto*, *spondeo*, *uoueo* ...); par contre, *polliceor* s'utilise tout simplement pour manifester la disposition à donner, dont l'une des possibilités est la promesse, l'autre, l'offre (figure 2).

<sup>19</sup> D'après la terminologie de Coseriu 1981: 118.

<sup>20</sup> Nous ne comptons pas les formations nominalisées: *promissum*, *-i* (+150 occurrences), et *pollicitum*, *-i*, peu usité.

<sup>21</sup> Pour notre conception des oppositions linguistiques: Ruipérez 1991.

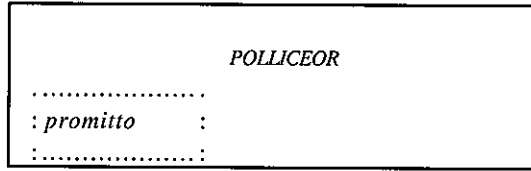


Figure 2

Si on tient compte de ce changement diachronique, il est aisé de comprendre pourquoi *polliceor*, doublement caractérisé, a reculé devant *promitto*, pour l'expression de la promesse, et devant *offero* (encore essentiellement un verbe de mouvement, en latin archaïque et classique) pour l'expression de l'offre, et finalement, il a disparu (Martín Rodríguez, à paraître).

3.2. La fréquence avec laquelle *promitto* et *spondeo* apparaissent ensemble a attiré l'attention des linguistes. Lorenzo (1977: 160–162) considère *spondeo* comme terme marqué, compte tenu du caractère juridique dont il jouit toujours, de la plus grande fréquence d'emploi de *promitto*<sup>22</sup> et du fait qu'il vient en premier quand ils vont tous les deux coordonnés par *et* ou juxtaposés.

Le contenu spécifique de *spondeo*, «s'engager formellement (à donner)», a très bien été souligné par Barrault (1853: 734–735):

*spondere* ... promettre formellement; il ajoute à l'idée de promesse celle de garantie ...<sup>23</sup>

3.3. Quant à *uoueo*<sup>24</sup>, Benveniste 1969: II 237 souligne son caractère nettement formel, qui l'approche de *spondeo*. Son trait distinctif est l'affinité<sup>25</sup> de son destinataire avec le classème /divin/: sur 50 datifs attestés dans le corpus, 47 désignent les dieux. Il équivaut donc à «promettre formellement aux dieux».

3.4. Récapitulons: *promitto*, *spondeo* et *uoueo* ne sont pas simplement «se manifester prêt à donner», mais ils ajoutent nécessairement le sème /engagement/. La glose serait donc «s'engager à donner». Face à eux, *polliceor* présente le comportement des termes non-marqués: avec sa valeur polarisée négative («offrir») il exclut l'idée d'engagement, tandis qu'avec sa valeur neutre («promettre») il se montre indifférent au

<sup>22</sup> *Spondeo* n'est employé que 127 fois dans le corpus: Cicéron (40 ex.); Tite-Live (27); Plaute (23); Varron (15); Ovide (5); Térence, Virgile, Horace et Properce (3); Naevius, Caecilius, Lucilius, Nepos et Tibulle (1 ex.). Nous ne comptons pas l'emploi nominalisé de *sponsus*, *sponsa* dans la langue relative au mariage (44 occurrences).

<sup>23</sup> Ernout-Meillet 643 définissent *spondeo*: «prendre un engagement solennel».

<sup>24</sup> 174 occurrences dans le corpus: Tite-Live (116); Ovide (14); Cicéron (12); Plaute (6); Virgile (4); Tibulle (3); Catulle (2); Varron, César, Salluste, Horace et Properce (1 ex.).

<sup>25</sup> Pour le concept d'affinité: Coseriu 1981: 182.



sème qui définit l'opposition. Comme archilexème du groupe, son sens est assez général: «se manifester prêt à donner»:

praetor se iusiurandum dare paratum esse aiebat ... . senatus censuit satis habendum quod praetor iusiurandum polliceretur (Liv. 40.29.12-13).

*Spondeo* et *uoueo* précisent le contenu de *promitto* en tant que /action formelle/. Ils expriment un engagement formel de donner, tandis que *promitto* admet la duplicité de valeurs des termes non-marqués. Quant à l'opposition *spondeo* / *uoueo*, celui-ci est un terme marqué à cause de l'affinité de son destinataire avec le classème /divin/. *Spondeo*, terme non marqué, peut fonctionner à la place de *uoueo*, en choisissant un datif /divin/:

Mihi sex menses satis sunt uitae, septimum Orco spondeo (Caecil. com. 70)

ainsi que *promitto*, non-marqué par rapport à *spondeo*:

non ingrata tamen frustra munuscula diuis  
promittens tacito suscepit uota labello (Catul. 64.103-104)

et *polliceor*, archilexème du groupe:

idem me ille Conon caelesti in numine uidit  
e Beroniceo uertice caesariem  
fulgentem clare, quam multis illa deorum  
leuia protendens bracchia pollicita est (Catul. 66.7-10).

3.5. On peut résumer tout cela à partir de la figure 3:

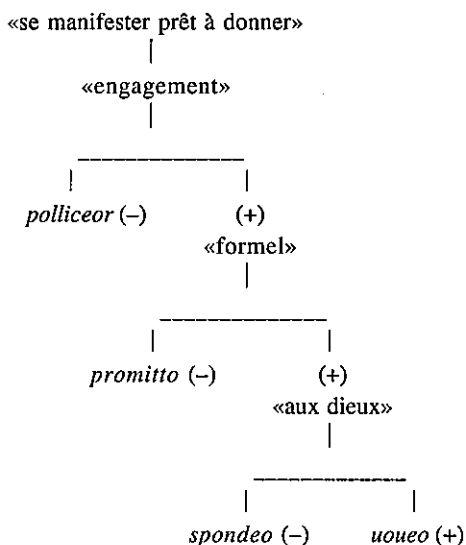


Figure 3

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anscombre, Jean-Claude — Pierrot, A. 1984. Y-a-t-il un critère de performativité en latin?. *LIny* 8, 1-19.
- Austin, John Langshaw. 1962. *How to do Things with Words*. Oxford: Clarendon Press.
- Barrault, Émile. 1853. *Traité des synonymes de la langue latine*. Paris: Hachette.
- Benveniste, Émile. 1969. *Le vocabulaire des institutions indo-européennes* I: *Économie, parenté, société*. II: *Pouvoir, droit, religion*. Paris: Les Éditions de Minuit.
- Coleman, Robert. (éd.). 1991. *New Studies in Latin Linguistics. Selected Papers from the 4th International Colloquium on Latin Linguistics, Cambridge 1987*. Amsterdam/Philadelphia: Benjamins.
- Coseriu, Eugenio. 1981. *Principios de semántica estructural* (trad. par Marcos Martínez Hernández). Madrid: Gredos.
- Desbordes, Françoise. 1984. Actes de langage chez Varron?. In: *Matériaux pour une histoire des théories linguistiques*. Presses Universitaires de Lille.
- Dik, Simon C. 1987. Copula auxiliarization: how and why?. In: M. Harris, P. Ramat (éds.), *Historical Development of Auxiliaries*. Berlin/New York/Amsterdam: Mouton/de Gruyter, 53-84.
- Escobedo Rodríguez, Antonio. 1992. *El campo semántico «hablar» en español*. Publicaciones de la Universidad de Granada.
- Flobert, Pierre. 1975. *Les verbes déponents latins des Origines à Charlemagne*. Paris: Les Belles Lettres.
- Forest, Robert. 1983. Négation promue, insularité, performatifs et empathie. *BSL* 78/1, 77-97.
- Furberg, Mats. 1971. *Saying and Meaning*. Oxford: Blackwell.
- García-Hernández, Benjamín. 1976. *El campo semántico de «ver» en la lengua latina. Estudio estructural*. Universidad de Salamanca.
- . 1980. *Semántica estructural y lexemática del verbo*. Reus: Avesta.
- . 1985. Los verbos intensivo-frecuentativos latinos. Tema y desarrollo sufijal. In: J. L. Melena (éd.), *Symbolae Ludovico Mitxelena septuagenario oblatae* I. Vitoria: Universidad del País Vasco, 227-243.
- . 1987. Estructuras léxicas en los epigramas de Marcial. In: *Actas del Simposio sobre Marco Valerio Marcial, 1986*. Zaragoza: Imprenta Provincial, 241-258.
- . 1989. Complémentarité lexicale et voix verbale. In: Gu. Calboli (éd.), *Subordination and Other Topics in Latin. Proceedings of the Third Colloquium on Latin Linguistics, Bologna 1985*. Amsterdam/Philadelphia: Benjamins, 289-309.
- . 1991. The lexical system of intersubjective and intrasubjective relationships. In: R. Coleman (éd.), 129-149.
- Gross, Gaston. 1982: Un cas de constructions inverses: *donner et recevoir*. *LIny* 6, 1-44.
- . 1989. *Les constructions converses du français*. Genève: Droz.
- Hägerström, Axel. 1939. *Socialfilosofiska uppsatzer*. Stockholm: Almqvist & Wiksell.
- Legault, Georges A. 1977. *La structure performative du langage juridique*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Létoublon, Françoise. 1991. Promisi per iocum. In: R. Coleman (éd.), 163-185.
- Lorenzo Lorenzo, Juan. 1977. Estudio de algunas «parejas de sinónimos» en Cicerón. *SPhS* 1, 157-176.

- Lyons, John. 1969. *Introduction to Theoretical Linguistics*. Cambridge University Press.
- Martín Rodríguez, Antonio María. 1992. *El campo semántico de «dar» en latín arcaico y clásico. Estudio estructural*. Thèse non publiée de l'Universidad Autónoma de Madrid.
- . (à paraître). Los verbos de «dar» en la *Historia Ecclesiastica Gentis Anglorum*. In: *Actas I Congreso Nacional de Latín Medieval, León 1993*.
- Meillet, Antoine. 1928. *Esquisse d'une histoire de la langue latine*. Paris: Hachette.
- Nadjo, Léon. 1989. *L'argent et les affaires à Rome des origines au II<sup>ème</sup> siècle avant J. C. Étude d'un vocabulaire technique*. Louvain/Paris: Peeters.
- Odelman, Eva. 1985. Aspects du vocabulaire de César. *Eranos* 83, 147–154.
- Onians, R. B. 1954. Plautus *Mercator* 439 and the original meaning of *polliceri*. *PCA* 51, 56–57.
- Rambaud, Michel. <sup>2</sup>1966. *L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César*. Paris: Les Belles Lettres.
- Réboul, Anne. 1992. Le paradoxe du mensonge dans la théorie des actes de langage. *CLF* 13, 125–147.
- Récanati, François. 1981. *Les énoncés performatifs. Contribution à la pragmatique*. Paris: Les Éditions de Minuit.
- Reeb, W. 1917. Zur lateinischen Wortkunde. *Glotta* 8, 85–88.
- Ruipérez, Martín S. 1954. *Estructura del sistema de aspectos y tiempos del verbo griego antiguo. Análisis funcional sincrónico*. Madrid: Fundación Pastor de Estudios Clásicos (réimp. 1991).
- Searle, John R. 1972. *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*. (trad. par H. Pauchard de *Speech Acts*. 1969 Cambridge University Press). Paris: Hermann.